



## Recueil de la jurisprudence

### Ordonnance de la Cour (dixième chambre) du 17 mai 2018 – Banca Monte dei Paschi di Siena et Banca Widiba/EUIPO

(affaire C-684/17 P)

« Pourvoi – Article 181 du règlement de procédure de la Cour – Marque de l’Union européenne – Procédure d’opposition – Demande d’enregistrement de la marque verbale WIDIBA – Rejet de la demande d’enregistrement »

1. *Pourvoi – Moyens – Moyens manifestement irrecevables ou manifestement non fondés – Rejet à tout moment, par voie d’ordonnance motivée, sans procédure orale*

*(Règlement de procédure de la Cour, art. 181)*

*(voir point 3)*

2. *Pourvoi – Moyens – Simple répétition des moyens et arguments présentés devant le Tribunal – Absence d’identification de l’erreur de droit invoquée – Irrecevabilité*

*[Art. 256, § 1, TFUE ; statut de la Cour de justice, art. 58, al. 1 ; règlement de procédure de la Cour, art. 112, § 1, al. 1, c)]*

*(voir point 4)*

3. *Marque de l’Union européenne – Procédure de recours – Recours devant le juge de l’Union – Compétence du Tribunal – Contrôle de la légalité des décisions des chambres de recours – Réexamen des circonstances de fait à la lumière de preuves non présentées auparavant devant les instances de l’Office – Exclusion*

*(Règlement du Conseil n° 207/2009, art. 65)*

*(voir point 4)*

4. *Marque de l’Union européenne – Procédure de recours – Recours devant le juge de l’Union – Modification des termes du litige tel que porté devant la chambre de recours – Inadmissibilité*

*(Règlement du Conseil n° 207/2009, art. 65)*

*(voir point 4)*

5. *Pourvoi – Moyens – Appréciation erronée des faits et des éléments de preuve – Irrecevabilité – Contrôle par la Cour de l'appréciation des faits et des éléments de preuve – Exclusion sauf cas de dénaturation*

*(Art. 256, § 1, TFUE ; statut de la Cour de justice, art. 58, al. 1)*

*(voir point 4)*

## **Dispositif**

- 1) Le pourvoi est rejeté comme étant, en partie, manifestement irrecevable et, en partie, manifestement non fondé.
- 2) Banca Monte dei Paschi di Siena SpA et Wise Dialog Bank SpA (Banca Widiba SpA) supportent leurs propres dépens.